



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/03/26-11 Du conseil municipal du 26 mars 2026

Date de convocation : 20 mars 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260326-DEL26-03-26-11-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception en préfecture : 12/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, YBERT Sandra, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame Ludivine LECONTE qui donne pouvoir à Madame Muriel LERAUX

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément au code de la commande publique, la commission d'appel d'offres (CAO) intervient de manière obligatoire dans toutes les procédures formalisées, et de manière facultative, à l'initiative de son président, dans les procédures autres que formalisées telles que les marchés à procédure adaptée.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de la manière suivante :

- le maire ou son représentant, président de droit ;
- **3 membres titulaires**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **3 membres suppléants**, élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la **même liste, sans panachage**, ni vote préférentiel.

Il est proposé la liste de candidats ci-après :

- ✓ Membres titulaires :
 - M. Arnaud COUILLARD
 - Mme Isabelle GALMEL
 - M. Pierre EDINE

- ✓ Membres suppléants :
 - M. Julien CHATELLIER
 - Mme Dominique ESNOUF
 - M. Antoine FANFANI

- ✓ Représentant du Président : Muriel LERAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-5 ;

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- **PROCÉDER à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres comme suit :**

- ✓ Membres titulaires :
 - ✓ M. Arnaud COUILLARD
 - ✓ Mme Isabelle GALMEL
 - ✓ M. Pierre EDINE
- ✓ Membres suppléants :
 - ✓ M. Julien CHATELLIER
 - ✓ Mme Dominique ESNOUF
 - ✓ M. Antoine FANFANI
- ✓ Représentant du Président : Muriel LERAUX

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260326-DEL26-03-26-11-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

Votants	:	15
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Résultat du scrutin : la liste candidate a obtenu 15 voix.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Julien CHATELLIER



Le Maire
Rodolphe JARDIN


